

COMITE SYNDICAL DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE

Mardi 3 février 2026 – 18h00 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Jean-Philippe BALLOT, M. Jean-Luc BEAUFILS, M. Pierre COUPRIT, M. Stéphane DIF, M. Didier DUVALDESTIN, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Martine GRESSANT, M. Hervé HAREL, Mme Véronique HELLEUX, M. Philippe JIDOUARD, M. Michel LERAT, M. Frédéric LEVEILLE, M. Alain LOLIVIER, M. Roger RUPPERT, M. Philippe TOUCHAIN, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. Karim BOUNAB, Mme Brigitte CHOQUET, Mme Thérèse COLETTE, M. Serge DELAVALLEE, Mme Paule KLYMKO, M. Gilles MALLET, M. Dominique NETZER, M. Jean SELLIER.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de pouvoirs :

M. Gérard VIEL est désigné secrétaire de séance.

1

Le Président, Frédéric LEVEILLE, accueille les membres présents, et fait part des excuses pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2025

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 9 décembre 2025.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026 – 02 – 01

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU SCOT – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Président rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du PETR a été approuvé le 18 décembre 2018.

En 2024, le PETR a fait procéder à une évaluation du SCOT à 6 ans conformément à l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme. Le bilan de cette évaluation à 6 ans a été présenté et approuvé lors du Comité Syndical du PETR du 12 novembre 2024.

A cette occasion, les élus ont décidé du maintien en vigueur du SCOT et de la mise en place d'une procédure de modification simplifiée pour intégrer et décliner les objectifs territorialisés de réduction de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) définis dans le SRADDET de la Région Normandie, et ceci avant le 22 février 2027 comme prévu dans la loi « Climat et Résilience ».

Une révision générale du SCOT pourrait alors être menée ultérieurement, à l'horizon 2030.
Le Comité Syndical du 9 décembre 2025 a décidé de procéder à une modification simplifiée et de lancer une consultation pour recruter un prestataire afin d'accompagner le PETR dans cette modification simplifiée.

Le cahier des charges de consultation pour cette modification simplifiée n°1 du SCOT a été adressé le 16 décembre 2025 à 5 bureaux d'études en urbanisme.

La date limite de réponse a été fixée au jeudi 22 janvier 2026 à 16 heures.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Le prix pour 70 %,
- Les compétences pour 15 %,
- La méthodologie pour 10 %,
- Le calendrier pour 5 %.

A la date du 22 janvier 2026 à 16 heures, le PETR a reçu une proposition des 3 bureaux d'études suivants :

- Géostudio (mandataire d'un groupement avec Gama Environnement),
- Citadia,
- EAU.

Les bureaux d'études Ville Ouverte et Rouge Vif Territoires n'ont pas souhaité candidater.

Concernant les prix proposés, les montants des 3 propositions sont les suivants :

- Géostudio : 20 400 € HT / 24 480 € TTC
- Citadia : 15 200 € HT / 18 240 € TTC
- EAU : 37 650 € HT / 45 180 € TTC

L'analyse comparative des 3 offres amène la proposition de notes suivantes :

Pondération :	15%	10%	5%	70%	Note finale	Classement
Critères :	COMPETENCE	METHODOLOGIE	CALENDRIER	PRIX /20	pondérée	proposé
	/20	/20	/20			
Géostudio et Gama E.	16	16	17	15	15,3	2
Citadia	18	18	19	20	19,5	1
E A U	18	18	15	8	10,9	3

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'attribuer les notes ci-dessus aux 3 offres reçues de la part de Géostudio / Gama Environnement, Citadia, et EAU,
- De sélectionner l'offre de Citadia pour mener la mission de modification simplifiée n°1 du SCOT du P2AO,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette mission.

DELIBERATION N° 2026 – 02 – 02

OBJET : TOURNEE ITINERANTE MULTISERVICES 2026 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Président rappelle que le Comité Syndical du PETR du 9 décembre 2025 a approuvé la reconduction d'une tournée itinérante multiservices sur le territoire du PETR en 2026 pour 12 dates, et il a approuvé le lancement d'une consultation pour retenir un prestataire afin d'organiser cette tournée itinérante.

Conformément à la décision du dernier Comité Syndical, une consultation de différents prestataires a été lancée le 6 janvier 2026, par mail.

Un cahier des charges a été adressé à : Insite, Expériences Communes (Ulysse Blau), Ville à Joie (Marius Drigny), et Bouge ton Coq.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 26 janvier 2026 à 12 h.

A cette date, le PETR a reçu 1 réponse :

- Une réponse complète et conforme de Marius DRIGNY, Fondateur et Président de Ville à Joie, comportant toutes les pièces demandées, et un dossier de candidature complet et conforme.

Critères d'analyses	Commentaires	Note / 100
Prix de la prestation (40%)	19 600 € HT / 23 520 € TTC Coût pour 12 dates	40
Méthodologie et moyens des actions proposées (60%)	Méthodologie : basée sur un travail partenarial, une organisation / installation de l'événement pris en charge par l'équipe Ville à Joie, un programme de communication et de promotion au plus près de la population, calendrier compatible avec les prérogatives de la commande du P2AO, expérience de l'équipe en matière d'organisation de tournées. Les moyens techniques et humains proposés sont adaptés par rapport aux besoins.	60
TOTAL		100

Un échange a lieu sur la période choisie : ce sera au choix des communes volontaires, juin/juillet ou septembre/octobre.

En 2026, le coût unitaire de chaque étape est baissé par rapport à 2025 en raison de la mobilisation par Ville à Joie d'un financement national AGIRC-ARRCO pour la tournée du P2AO.

3

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'attribuer la note ci-dessus à la proposition de Ville à Joie,**
- **De retenir Ville à Joie pour l'organisation de la tournée itinérante multiservices 2026, pour un cout de 19 600 € HT, soit 23 520 € TTC, et d'inscrire les crédits nécessaires au compte 611 du budget 2024,**
- **De solliciter une aide Leader à hauteur de 80 % du coût TTC, soit une demande de subvention de 18 816 €,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette action.**

INFORMATION

OBJET : OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – ETAT D'AVANCEMENT

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat 2024-2026 est en cours. Les décisions d'attribution de subventions de cette OCM sont confiées à un Comité de Pilotage réunissant le PETR, les 3 CdC, le Département, la Région, et les Chambres Consulaires.

Dans le cadre de la délégation faite au Président du PETR d'attribuer et de notifier les aides OCM aux porteurs de projets après chaque Comité de Pilotage, il convient de présenter un état d'avancement de l'OCM au Comité Syndical du PETR.

Le 4^{ème} Comité de Pilotage s'est réuni le 22 janvier 2026.

Il a examiné 19 dossiers et en a sélectionné 19 (dont certains avec réserves), pour un montant d'aides attribuées de 77 551 €.

Les 19 dossiers examinés sont les suivants :

NOM	ETABLISSEMENT	COMMUNE	ACTIVITE	AIDE
Frédéric BARRE	AER NEGOCE	COULMER	Motoculture, vente de matériels	584 €
Eric GUENARD	SNAPA Automobiles	L'AIGLE	Vente réparation pièces automobiles	5 000 €
Flavien PASCO	Agence Services Immobilier (ASI)	L'AIGLE	Agence immobilière	5 000 €
Carmen CHAMOUTON	SARL SPEED AIGLE	L'AIGLE	Entretien réparation auto	845 €
Marine MEREL	L'HAIR MARINE	STE-GAUBURGE-STE-COLOMBE	Salon de coiffure	646 €
Malcom CHARTRAIN	Maison CHARTRAIN	ECOUCHE-LES-VALLEES (Ecouché)	Boucherie charcuterie	2 566 €
Samuel HOUEL	Atelier Moto 61	L'AIGLE	Vente réparation de motos	5 000 €
Lucie DUVAL	GAEC DUVAL LAINE	ST-EVROULT-DE-MONTFORT	Vente directe de viande bovine	1 637 €
Stéphane LECHAT	AUTO SERVICE ARGENTAN	ARGENTAN	Garage automobile, carrosserie	1 260 €
Tristan LOZANO	SARL RABINEL LOZANO	GOUFFERN-EN-AUGE (Urou et Crennes)	Plomberie chauffage	5 000 €
Nathalie LEROUX	ESCALE BEAUTE	L'AIGLE	Institut de beauté	1 738 €
Luis RODRIGUES	Garage Dépannage RODRIGUES	ARGENTAN	Garage automobile, dépannage	5 000 €
Noémie PECCATTE	TURQUOISE ET CHOCOLAT	ECOUCHE-LES-VALLEES (Ecouché)	Institut de beauté	10 274 €
Jonathan JOUBERT	Pâtisserie chocolaterie JOUBERT	L'AIGLE	Pâtisserie chocolaterie	6 830 €
Céline FOURNIER GOUEDARD	ESTHETICA	L'AIGLE	Institut de beauté	2 188 €
René-Pierre HARDY	SARL Maçonnerie HARDY	ECOUCHE-LES-VALLEES (Batilly)	Maçonnerie	3 460 €
Jérémy LHEUREUX	Garage LHEUREUX	ARGENTAN	Garage auto, poids lourds et agricole	523 €
Valentin GEMI	Ma Normandie est Servie	ST-GERVAIS-DES-SABLONS	Conciergerie et blanchisserie	5 000 €
Lucas RAUX	Le Comptoir du Paradis	LA-FERTE-EN-OUCHÉ	Restaurant	15 000 €
TOTAL 4ème COPIL du 22/01/2026		19 dossiers		77 551 €

Pour rappel, le budget de l'opération 2024-2026 est :

CdC du PETR	211 606,40 €
Région Normandie	726 425,60 €
Département de l'Orne	36 321 €
Total dotation OCM	974 353 €

Etat d'avancement :

La dotation de l'OCM est de 974 353 €.

Le Comité de Pilotage s'est réuni à 4 reprises.

78 dossiers ont été examinés.

76 dossiers ont été acceptés.

375 263 € ont été attribués.

38 dossiers sont clôturés et payés aux bénéficiaires.

197 642 € ont été payés aux bénéficiaires.

57 971 € de reliquats non consommés ont été récupérés sur des dossiers (sous-réalisation, annulation de dossier, cessation d'activité durant la vie du dossier, ...).

Pour rappel, l'OCM permet d'aider les investissements de modernisation des artisans et des commerçants, ou des communes propriétaires de locaux commerciaux.

Le taux d'aide est de 20% à 25% selon le projet et sa localisation.

Le plafond d'aide est de 5.000 € à 15.000 € selon le projet et sa localisation.

Un projet situé en centre-ville ou centre-bourg, avec devanture commerciale, et au moins 3 ans d'ancienneté, pourra être fléché sur des fonds Région (25% d'aide, plafond d'aide à 15.000 €).

En dehors de ces critères de la Région (zone rurale, activité artisanale sans devanture commerciale, entre 1 et 3 ans d'ancienneté), le projet pourra être fléché sur des fonds CdC (20% d'aide, plafond d'aide à 5.000 €).

DELIBERATION N° 2026 – 02 – 03

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU PETR

Le document budgétaire, adressé aux membres, comprend une synthèse du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du PETR, ainsi que le détail des postes comptables (prévu et réalisé 2025).

Le CFU 2025 est présenté et détaillé en Comité Syndical.

Pour le vote du CFU, le Président Frédéric LEVEILLE, sort de la salle.

Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VAN-HOORNE, fait procéder au vote sur le CFU 2025.

INVESTISSEMENT	
Résultat au 01/01/2025	
Excédent	256 674,80 €
Déficit	- €
Année 2025	
Recettes	6 461,50 €
Dépenses	3 412,32 €
Résultat année 2025	3 049,18 €
Résultat au 31/12/2025	
Excédent	259 723,98 €
Déficit	- €

FONCTIONNEMENT	
Résultat de Fonctionnement N-1	
Résultat Fonctionnement 2024	195 230,94 €
Affectation à l'investissement	- €
Affectation en excédent reporté	195 230,94 €
Reprise au 01/01/2025	
Excédent	195 230,94 €
Déficit	- €
Année 2025	
Recettes	377 984,69 €
Dépenses	474 570,94 €
Résultat année 2025	- 96 586,25 €
Résultat au 31/12/2025	
Excédent	98 644,69 €
Déficit	- €

 FONCTIONNEMENT 2025			
DEPENSES		BP 2025	Réalisé 2025
		977 853,99	474 570,94
O11	Charges à caractère général	160 100,00	95 160,15
O12	Charges de personnel et frais assimilés	240 000,00	231 360,15
65	Autres charges de gestion courante	571 292,49	141 589,14
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
2	Déficit de fonctionnement reporté N-1	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	6 461,50	6 461,50
RECETTES		BP 2025	Réalisé 2025
		977 853,99	377 984,69
70	Produits des services du domaine et ventes directes	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	782 623,05	377 971,45
75	Autres produits de gestion courante	0,00	13,24
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
O13	Atténuations de charges	0,00	0,00
OO2	Résultat de fonctionnement reporté N-1	195 230,94	0,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
			Résultat de fonctionnement
			Résultat avec intégration des restes à percevoir
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025		-96 586,25 €	115 977,83 €
Résultat de clôture 2025 (avec report N-1)		98 644,69 €	311 208,77 €

 INVESTISSEMENT 2025			
DEPENSES		BP 2025	Réalisé 2025
		7 000,00	3 412,32
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	1 631,52
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	1 780,80
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
RECETTES		BP 2025	Réalisé 2025
		263 136,30	6 461,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté N-1	256 674,80	0,00
O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	6 461,50	6 461,50
			Résultat d'investissement
			Résultat avec intégration des restes à réaliser
Résultat d'investissement de l'exercice 2025		3 049,18 €	3 049,18 €
Résultat de clôture 2025 (avec report N-1)		259 723,98 €	259 723,98 €

RESULTAT GLOBAL 2025	Résultat global
Résultat de l'exercice 2025	-93 537,07 €
Résultat de clôture 2025 (avec report N-1)	358 368,67 €

Le CFU présente un résultat global de l'exercice 2025 de - 93 537,07 € (résultat de + 111 835,80 € en 2024).

En intégrant les reports de l'année 2024, le compte financier unique présente un résultat global de clôture de l'exercice 2025 de + 358 368,67 € (+ 451 905,74 € en 2024).

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en investissement pour 2026.

Les subventions restant à percevoir se montent à 212 564,08 € au 31 décembre 2025 (195 821,42 € en fin 2024).

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du PETR.**

DELIBERATION N° 2026 – 02 – 04
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Président propose ensuite de passer à l'affectation du résultat.

Le CFU 2025 présente un résultat de fonctionnement excédentaire de + 98 644,69 €.

La section d'investissement présente un excédent de 259 723,98 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement.

Il n'est pas nécessaire d'exécuter de virement à la section d'investissement.

Il convient d'affecter un excédent reporté de + 98 644,69 € en section de fonctionnement.

Résultat d'exploitation 2025	98 644,69 €
Excédent d'investissement 2025	259 723,98 €
Restes à réaliser 2025	- €
Virement à la section d'investissement	- €
Affectation en excédent reporté	98 644,69 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'affecter le résultat 2025 de + 98 644,69 € au compte suivant : compte 002 - excédent de fonctionnement reporté.**

DELIBERATION N° 2026 – 02 – 05
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DU PETR

Le Comité Syndical du PETR a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire 2026 le 9 décembre 2025.

Conformément à la réglementation, le budget doit être voté dans les 2 mois suivant ce DOB.

Le budget primitif 2026 présenté et détaillé en Comité Syndical est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2026 PETR					
Synthèse					
FONCTIONNEMENT 2026					
DEPENSES			RECETTES		
O11	Charges à caractère général	125 500,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	241 000,00	74	Dotations et participations	780 793,72
65	Autres charges de gestion courante	505 482,35	75	Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	O13	Atténuations de charges	0,00
OO2	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	OO2	Résultat de fonctionnement reporté	98 644,69
O42	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	7 456,06	O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
TOTAL		879 438,41	TOTAL		879 438,41
Budget fonctionnement en équilibre			- €		
INVESTISSEMENT 2026					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	33 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	45	Comptabilité distincte rattachée	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	OO1	Résultat d'investissement reporté	259 723,98
			O40	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	7 456,06
TOTAL		37 000,00	TOTAL		267 180,04
Budget investissement en sur-équilibre			230 180 €		
PREVISION DEPENSES TOTALES		916 438,41 €	PREVISION RECETTES TOTALES		1 146 618,45 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2026 du PETR,
- D'approuver l'appel à contribution PETR 2026 auprès des 3 Communautés de Communes, sur la base d'une contribution inchangée à 2 € / habitant sur la base de la population totale,
- D'approuver l'appel à contribution OCM 2026 auprès des 3 Communautés de Communes, sur la base des chiffres définis avec chacune d'elles pour la période 2023-2026,
- D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

8

DELIBERATION N° 2026 – 02 – 06

OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR L'ANNEE 2026

En accompagnement du vote du budget primitif 2026, le PETR doit formaliser la sollicitation des aides européennes Leader nécessaires à l'exercice 2026.

Il convient donc de délibérer sur les demandes de financements Leader suivantes :

- Animation Leader 2026 :

Le dossier du financement de l'animation du programme Leader sur 2026 permettra d'apporter un financement sur les postes dédiés à l'animation et à la gestion du programme européen Leader, à savoir 2,2 ETP répartis sur 3 agents (1 temps plein et 2 temps partiels), conformément à l'engagement du PETR inscrit dans les conventions de mise en œuvre du programme Leader.

Ces agents sont mobilisés sur le programme 2023-2027 (Comité de Programmation, montage et instruction de dossiers, conventionnement, suivi et paiement...).

Pour 2026, le montant total éligible du dossier comprend 109 950,34 € de dépenses.

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 21 990,07 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 87 960,27 €.

- Animation Economie artisanat commerce (OCM et OSE) 2026 :

Le PETR a mis en place une action de modernisation du commerce et de l'artisanat, destinée à soutenir la vitalité du tissu commercial et artisanal sur l'ensemble du territoire.

Cette thématique est celle de la fiche action 1 du programme Leader 2023-2027 « Soutenir l'entrepreneuriat, l'innovation et la structuration de filières ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de l'OCM et du dispositif OSE, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,95 ETP sur l'OCM, réparti sur 3 agents.

Le montant total éligible du dossier comprend 51 898,91 € de dépenses.

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 10 379,78 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 41 519,13 €.

- Animation Mobilités Rando Vélo 2026 :

Le PETR est amené à travailler sur les questions de mobilités douces à travers notamment les projets de voies vertes et véloroutes avec le Département et les CdC, mais aussi des questions liées à la rando et au vélo, notamment en déclinaison du schéma directeur vélo.

Cette thématique est inscrite dans la fiche action 2 du programme Leader « Soutenir une offre de services cohérente adaptée aux besoins de proximité de la population », et notamment les mobilités durables.

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,3 ETP sur les mobilités, réparti sur 1 agent.

Le montant total éligible du dossier comprend 20 111,21 € de dépenses.

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 4 022,24 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 16 088,97 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement de ces 3 dossiers,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation du programme Leader 2026, pour un montant de 87 960,27 € sur le programme 2023-2027,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation économie artisanat commerce (OCM et OSE) 2026, pour un montant de 41 519,13 € sur le programme 2023-2027,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation Mobilités Rando Vélo 2026, pour un montant de 16 088,97 € sur le programme 2023-2027,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces 3 dossiers.**

9

DELIBERATION N° 2026 – 02 – 07
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Le rapport d'activité 2025 du PETR est diffusé et présenté lors de la réunion du Comité Syndical.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport d'activité 2025 du PETR.**

QUESTIONS DIVERSES



Le secrétaire de séance,
Monsieur Gérard VIEL